



DOSSIER DE PRESSE

19 décembre 2018



Table des matières

Mot du Président de l’Avere-France.....	5
A propos des Trophées des Territoires Electromobiles	6
Les candidatures aux 8èmes Trophées des Territoires Electromobiles.....	7
Indicateurs sur la mobilité électrique dans les territoires français.....	8
Palmarès	12
Trophées des Territoires Electromobiles 2018.....	12
Ville d’Epernay	13
Communauté d’Agglomération Sarreguemines Confluences.....	14
Ardenne Métropole	15
Syndicat Départemental d’Energies de l’Yonne.....	16
Eurométropole de Strasbourg.....	17

Les partenaires de l’opération :



Mot du Président de l'Avere-France



Les territoires sont des acteurs incontournables du développement de la mobilité électrique en France.

Depuis neuf ans l'Avere-France met en avant les collectivités et les territoires qui investissent dans la mobilité durable et électrique. Je constate que ce mouvement se poursuit et s'amplifie d'année en année. Leur forte implication se retranscrit dans des actions et des projets innovants au plus près des personnes et des entreprises pour offrir au plus grand nombre la possibilité de passer à une mobilité plus propre.

En 2018, les ventes de véhicules légers électriques et hybrides rechargeables devraient dépasser le seuil des 50 000 immatriculations, un chiffre en hausse de 16 % par rapport à 2017. La France comptera alors un parc de ces véhicules de plus de 170 000 unités. Même si l'on peut se féliciter de l'intérêt croissant des Français, ces chiffres sont encore insuffisants pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous faisons face. La qualité de l'air dans nos territoires est une des priorités de nos élus, et il est largement reconnu que la mobilité électrique apporte une solution efficace et durable.

L'offre en véhicules rechargeables s'étoffe au fil des mois afin de répondre aux besoins et à la demande de chacun. Avec près de 25 000 points de recharge, le réseau national grandit sur l'ensemble du territoire puisque tous les départements offrent désormais une solution de recharge accessible à tous. Il est donc nécessaire d'informer et d'accompagner l'ensemble des Français dans leur transition vers la mobilité de demain. Ces derniers y sont d'ailleurs prêts comme nous l'enseigne la récente enquête IPSOS commandée par l'Avere-France et Mobivia « Les Français et la mobilité électrique ».

Depuis le lancement des Trophées, nous avons eu l'honneur de recevoir plus de 340 candidatures et nous avons remis 57 Trophées à des territoires engagés dans le développement d'une mobilité plus propre et plus durable. Je suis donc particulièrement fier de remettre dans un lieu marqué de sens qu'est le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ces huitièmes Trophées à cinq territoires exemplaires.

Joseph Beretta, Président de l'Avere-France

A propos des Trophées des Territoires Electromobiles

Les Trophées des Territoires Electromobiles sont destinés à mettre en valeur les villes, les intercommunalités et les syndicats d'énergie qui se sont montrés particulièrement engagés dans le déploiement de la mobilité électrique en France.

Les membres du jury, composé d'experts de l'Avere-France et de partenaires de l'opération, ont pris en considération cinq critères :

- l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et la mise en place de services de mobilité électrique
- les politiques d'incitation à l'acquisition et l'utilisation de tous les véhicules électriques (deux-roues, voitures, camions, fluvial...)
- la communication et la sensibilisation du public : événements, expositions...
- l'équipement de la flotte interne en véhicules électriques et hybrides rechargeables
- les initiatives originales ou projets favorisant la mobilité durable



Les lauréats de l'édition 2016 / © Avere-France

Les candidatures aux 8èmes Trophées des Territoires Electromobiles

Les collectivités se sont mobilisées pour participer aux 8èmes Trophées des Territoires Electromobiles. 49 dossiers de candidature ont ainsi été déposés, dont 25 validés représentant 25 départements dans 10 régions.

- **Régions représentées dans les réponses**



Candidatures 2016



Candidatures 2018

10 régions sont représentées sur l'ensemble des dossiers déposés. Les candidatures de cette 8ème édition offrent une couverture équilibrée de l'Hexagone. Les régions d'outre-mer ne sont représentées que par La Réunion.

- **Les collectivités répondantes**

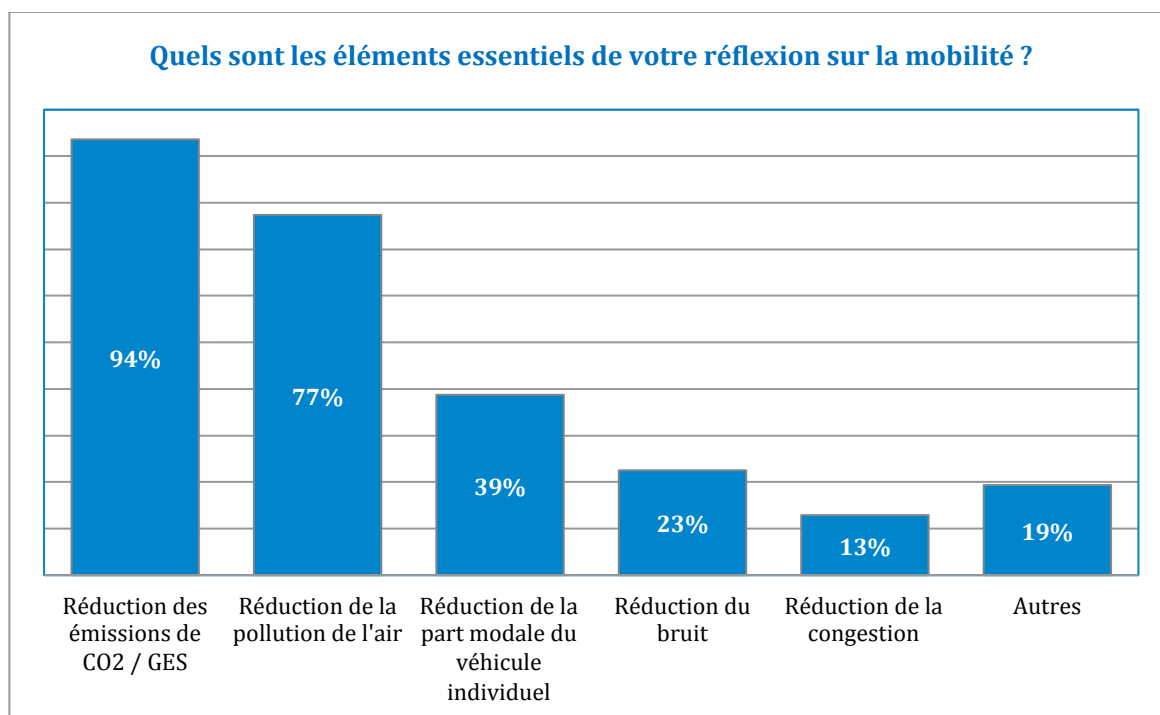
Cette année, les régions Grand Est et Nouvelle-Aquitaine, qui n'était pas représentée lors de l'édition 2016, ont été particulièrement dynamiques puisqu'elles concentrent à elles deux près d'un tiers des répondants. En tout, un quart des départements est couvert par au moins une candidature.

Comme en 2016, c'est sur la catégorie des syndicats d'énergie que se sont concentrées l'essentiel des candidatures de cette année, puisqu'ils représentent 30 % des participants. Ces acteurs structurés à la maille départementale sont en effet très impliqués dans le développement des réseaux d'infrastructures de recharge publics. Les dimensions de leurs territoires, qui se prêtent parfaitement au champ d'action naturel du véhicule électrique, et leurs compétences en matière de réseaux électriques en font ainsi des moteurs de la transition énergétique dans la mobilité. Ils ont notamment été largement à la manœuvre pour répondre au dispositif de financement de l'installation de bornes proposé par l'Etat aux collectivités territoriales.

Hors syndicats d'énergies, les collectivités de plus de 100 000 habitants ont été les plus nombreuses à répondre au questionnaire (50 % des dossiers des collectivités territoriales).

Indicateurs sur la mobilité électrique dans les territoires français

- **La réduction des émissions de CO₂ et de la pollution de l'air comme principaux enjeux des démarches menées**



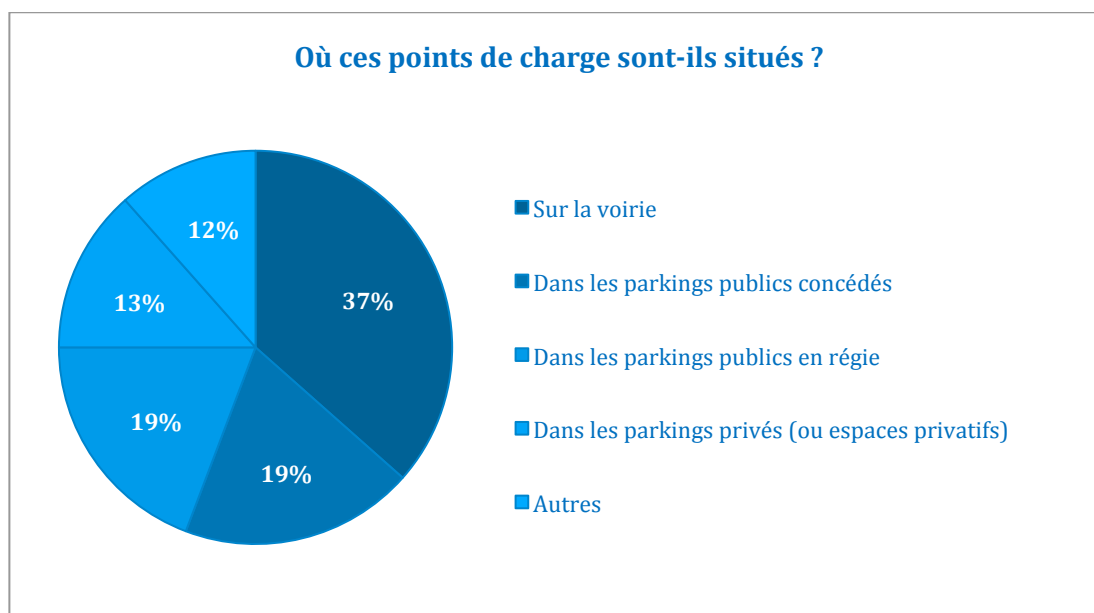
Comme pour l'édition 2016, les répondants s'engagent pour le développement de la mobilité électrique principalement dans un souci de protection de la qualité de l'air avec une prise en compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont le CO₂ (94 % contre 84 % en 2016) et la réduction de la pollution de l'air (77 % contre 53 % en 2016).

Moins prioritaires, le report modal (39 % contre 29 % en 2016) est un enjeu en hausse tandis que la baisse de la pollution sonore (23 % contre 39 % en 2016) est moins recherchée.

LE COMMENTAIRE DE L'AVERE-FRANCE

Ces statistiques en évolution par rapport à l'édition 2016 montrent que les territoires se tournent vers l'électromobilité pour remplir leurs objectifs de lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. Leurs actions s'inscrivent au cœur de leur Plan Climat Energie Territorial et du dispositif Territoire à Energie Positive qui vise à créer des pôles d'excellence sur la transition énergétique et écologique. Enfin, la compréhension des autres bénéfices apportés par les véhicules électriques, aussi bien pour engager un report modal que réduire la pollution sonore, méritent d'être mieux expliqués.

▪ **Des points de recharge majoritairement alimentés en énergies renouvelables**



L'installation de points de recharge en voirie est privilégiée par les répondants (37 % contre 40 % en 2016). Les parkings publics sont de mieux en mieux équipés (au total, 38 % contre 36 % en 2016).

- 60 % des répondants utilisent des énergies renouvelables pour alimenter leurs bornes : un chiffre en forte évolution (32 % en 2016)
- 72 % des répondants se disent déjà raccordés à une plateforme d'interopérabilité permettant de faciliter la recharge en itinérance
- 2 415 points de recharge au cumul sont installés sur le territoire des répondants, dont une grande majorité en recharge normale jusqu'à 22 kW (2 317) et 4 064 nouveaux points de recharge sont déjà en projet
- En moyenne, les services de recharge comptent 127 abonnés (maximum de 444) pour 11 recharges par jour (contre 4,5 en 2016)
- 58 % (contre 76 % en 2016) des répondants ont associé des partenaires publics à leurs démarches (principalement l'ADEME) et 61 % ont bénéficié de subventions : un tiers des projets bénéficiaires a été financé à hauteur de 80 % par un partenaire

▪ Des dispositifs financiers comme leviers forts pour le passage à l'électrique

Des dispositifs financiers sont mis en place par de nombreux territoires en tant que leviers et ont un impact fort sur le développement de l'électromobilité :

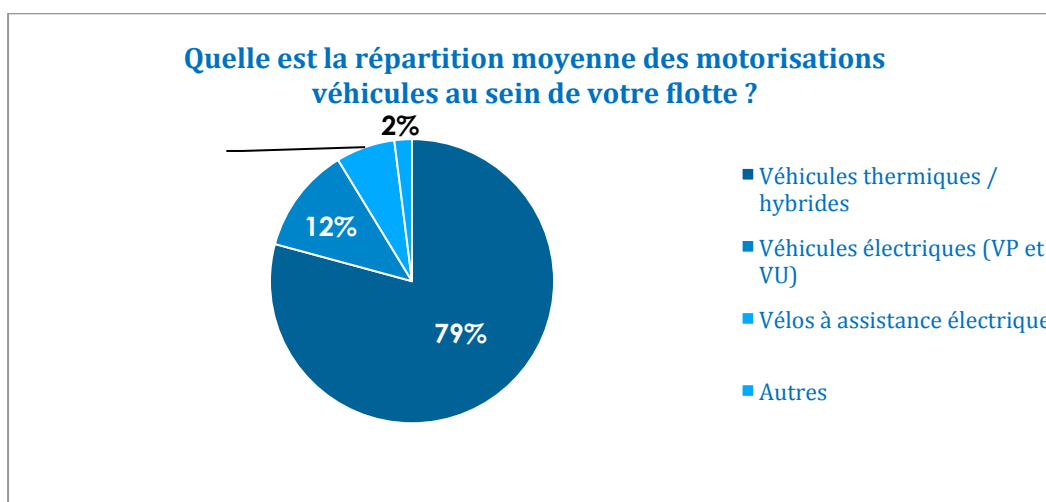
- 52 % des réseaux sont accessibles gratuitement (contre 44 % en 2016) et 64 % des territoires offrent le stationnement aux véhicules électriques
- 28 % offrent des aides financières pour l'acquisition d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable
- 36 % proposent une subvention à l'installation d'infrastructures de recharge
- 4 % ont déjà mis en place des aides financières pour l'acquisition de deux-roues motorisés électriques et 96 % des répondants annoncent vouloir en mettre en place d'ici 2022.

LE COMMENTAIRE DE L'AVERE-FRANCE

Aujourd'hui, la France compte près de 25 000 points de recharge, un chiffre en hausse de + 24 % par rapport à septembre 2017. Le réseau national est encore appelé à grandir grâce aux différents investissements publics et privés, qui peuvent entre autres bénéficier d'une subvention pouvant couvrir jusqu'à 40 % des coûts grâce au programme ADVENIR.

Avec un réseau national grandissant, il est important que les collectivités s'engagent dans l'interopérabilité entre les différents réseaux, aussi bien pour faciliter les déplacements en véhicules électriques que pour s'assurer un bon équilibre financier. En effet, avec la hausse observée du nombre de recharges, la mise en place d'un système de tarification s'avère nécessaire à la bonne exploitation du service.

- **Le véhicule électrique encore minoritaire dans les flottes malgré des usages compatibles**



Les véhicules électriques représentent aujourd'hui 12 % des flottes des territoires contre 79 % pour les modèles thermiques et hybrides.

- En moyenne, 70 % des véhicules électriques parcourent moins de 100 km/jour (85 % en 2016)
- Concernant les usages des véhicules électriques, la plupart circule le plus souvent en centre-ville ou en périphérie
- La mise en commun est quasiment systématique (73 % contre 82 % en 2016) au sein des structures
- Les répondants déclarent parcourir 8 060 kilomètres chaque année avec leurs véhicules thermiques contre 5 044 avec leurs modèles électriques
- 56 % des répondants déclarent avoir des projets d'acquisition de véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables au-delà des 12 prochains mois (71 % en 2016)
- Le prix (64 % contre 58 % en 2016) et l'autonomie (57 % contre 61 %) restent les principaux freins évoqués pour l'acquisition de véhicules électriques
- 60 % des collectivités ont mis en place un accompagnement à l'éco-conduite pour leurs collaborateurs

LE COMMENTAIRE DE L'AVERE-FRANCE

La loi sur la transition énergétique fixe pour les collectivités territoriales et leurs groupements à 20 % le taux de véhicules à faibles émissions nouvellement acquis ou dans le cadre d'un renouvellement de flotte dès 2020. Aujourd'hui, les véhicules électriques représentent 12 % des flottes des répondants. Il est à noter que les collectivités intègrent le véhicule électrique à des fins d'exemplarité vis-à-vis de leurs administrés. Le mouvement est donc amorcé mais doit être amplifié avec l'aide par exemple de diagnostic des flottes afin d'optimiser les usages et assurer une solution à un coût efficace, pour que l'introduction du véhicule électrique soit aussi pour elles une solution économique pour limiter les coûts.

Palmarès Trophées des Territoires Electromobiles 2018

Territoires de moins de 50 000 habitants : Epernay

Territoires de 50 000 à 100 000 habitants : Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

Territoires de plus de 100 000 habitants : Ardenne Métropole

Syndicats d'énergie : Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne

Prix spécial du jury : Eurométropole de Strasbourg



Les lauréats de l'édition 2018 / © Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Ville d'Épernay **Marne – 23 700 habitants**

Depuis plus de 10 ans, la ville d'Épernay se mobilise dans une politique exemplaire et volontariste de développement durable et plus récemment dans une stratégie air-énergie-climat. Faisant partie du dispositif national Ville Respirable en 5 ans, la ville s'est engagée dans le développement d'une mobilité durable au travers de nombreuses actions.

Récemment, l'agglomération a recruté une chargée de mission mobilité durable afin de mener à bien ses projets ainsi qu'un conseiller « Cit'ergie » dans le cadre d'un programme énergétique sur quatre ans visant une réduction de la consommation et l'usage d'énergies renouvelables.

Une flotte de véhicules électrifiée de longue date

Territoire novateur, Épernay s'est engagé dans l'électrification de sa flotte depuis plusieurs années déjà puisque la ville s'est dotée dès 2003 de véhicules électriques pour ses différents services. Elle dispose aujourd'hui d'une flotte composée à 17 % de modèles à faibles émissions, notamment grâce à la labellisation Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte et qui a permis depuis 2015 l'acquisition de 7 véhicules électriques et 5 vélos à assistance électrique.

Le premier service d'autopartage de Champagne-Ardenne

En 2017, la labellisation TEPCV a également permis à Épernay de lancer le premier service de véhicules électriques partagés de Champagne-Ardenne. Accompagnée par l'entreprise Clem', la commune a mis à disposition de ses administrés trois véhicules particuliers et un utilitaire électrique, et a installé quatre bornes de recharge en cœur de ville. Le succès est au rendez-vous puisqu'un an après le lancement du service, ce dernier enregistre plus de 78 locations chaque mois. Épernay entend donc élargir celui-ci dans les mois à venir.



A ceux ayant déjà franchi le pas, la ville offre deux heures de stationnement grâce au Disque Vert, une initiative déployée dans de nombreuses villes françaises afin d'encourager l'utilisation de véhicules plus propres.

Des aides pour l'achat de vélos à assistance électrique

En complément des différentes incitations pour véhicules électriques, la ville d'Épernay accompagne ses habitants et ses agents à se doter de vélos à assistance électrique et offre une subvention de 150 euros, cumulable avec l'aide de l'Etat, pour l'achat d'un deux-roues neuf. Depuis 2010, ce sont ainsi plus de 130 VAE qui ont été subventionnés par la commune.

Ces différents projets ont permis d'apporter une première réponse aux nouvelles attentes des usagers en termes de mobilité et d'opérer une transition progressive pour le grand public vers l'électromobilité, en complément des transports en commun existants.

Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Moselle - 67 150 habitants

Située à la frontière de la région Grand Est et de l'Allemagne, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences compte 38 communes pour 67 150 habitants. Territoire suburbain et rural, la collectivité est fortement marquée par l'industrie automobile, ce qui a porté sa réflexion sur la transition énergétique et écologique.

Labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et membre de l'association régionale Grand Est Mobilité Electrique, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences oriente depuis près de huit ans ses politiques dans un raisonnement climatique et énergétique, auquel elle sensibilise ses citoyens. L'adoption du plan climat en 2012 a été la source de nombreux projets : « 80 décisions en faveur du développement durable ont été retenues par notre collectivité au terme de ce vaste cycle de concertations, qui a rassemblé 150 acteurs différents de notre territoire », explique Jean-Bernard Barthel, vice-président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Déploiement d'infrastructures de recharge et flottes électriques

Depuis 2014, 22 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées sur le territoire et ce déploiement ne compte pas s'arrêter là. Pour Jean-Bernard Barthel, « L'objectif ici est de redonner de l'autonomie à un véhicule lorsque les gens sont en déplacement. C'est pour cela que nous en planterons plus en ville ». A l'horizon 2022, l'agglomération espère déployer au moins 80 bornes supplémentaires.

D'autre part, la mise en place d'infrastructures de recharge a permis à deux sociétés locales de passer à l'électrique. Il est ainsi désormais possible de se faire livrer à domicile des achats alimentaires en véhicules électriques et les professionnels et collectivités disposent d'un service d'autopartage disposant d'un parc de 20 voitures. Ces initiatives privées ont accompagné l'agglomération dans sa démarche de développement durable, puisque cette dernière s'est récemment dotée de trois citadines électriques et dispose d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service. Pour les agents territoriaux, les véhicules de services renouvelés seront désormais tous électriques.

Production d'énergies renouvelables et coopération transfrontalière



La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences se veut un territoire innovant et s'est lancée dans la réalisation d'une station hydrogène décarbonée. Permettant la production et le stockage sur place de l'hydrogène, le site est équipé d'une pile à combustible et permet d'alimenter 10 Kangoo ZE H2. La collectivité aide également au financement des flottes électriques mises en place par les entreprises.

D'autres initiatives sont à notifier telle que la Smart Border Initiative. Ce projet franco-allemand de coopération énergétique transfrontalière a pour but de construire de nouveaux systèmes énergétiques décentralisés. Cela passe entre autres par la promotion de la mobilité électrique pour les déplacements pendulaires et le développement des infrastructures de recharge en cohérence avec ces trajets quotidiens.

Ardenne Métropole

Ardennes - 130 000 habitants

Créée le 1^{er} janvier 2014 de l'union de 61 communes, Ardenne Métropole est un territoire composé de 130 000 habitants. La communauté d'agglomération se positionne aujourd'hui comme pionnière de l'écomobilité et s'engage activement dans la protection de l'environnement. Depuis près de cinq ans, Ardenne Métropole se mobilise à travers des actions et projets en faveur du développement durable.

Un territoire largement équipé en bornes de recharge et en véhicules partagés



L'année 2018 a marqué un tournant clé dans son passage à l'électrique avec l'installation de 149 bornes de recharge sur l'ensemble du territoire. Les villes les plus peuplées offrent quant à elles plusieurs stations de recharge : Charleville-Mézières dispose ainsi de 46 bornes et Sedan en détient 13. Pour Boris Ravignon, Président d'Ardenne Métropole et maire de Charleville-Mézières, l'usage de véhicules électriques offre des économies financières et des gains environnementaux par rapport aux modes de transports thermiques. « *L'électrique est bien adapté*

aux missions d'une collectivité et les agents qui l'ont testé nous font d'excellents retours sur le confort et la fiabilité », déclare l' élu.

Le savoir-faire des industriels locaux est également mis à l'honneur. Établi à Donchery, le fabricant de bornes Nexans, qui emploie près de 200 salariés, a été choisi pour fournir les infrastructures de recharge.

En complément, Ardenne Métropole offre un service d'autopartage à ses habitants et notamment ceux des territoires les plus ruraux grâce aux services de l'entreprise Clem'. Depuis septembre 2018, 32 véhicules électriques partagés sont ainsi mis à disposition dans 19 communes afin d'offrir une alternative moins polluante pour les trajets quotidiens, en complément des lignes de transports en commun et en substitution d'une voiture personnelle. Ce service permet également la mise en relation de plusieurs personnes afin d'organiser des trajets en covoiturage.

Des véhicules électriques pour les agents de l'agglomération

Enfin, Ardenne Métropole s'est également dotée de 27 véhicules électriques, soit plus de 13 % de l'ensemble de sa flotte de véhicules, et de 10 vélos à assistance électrique. Ce n'est qu'un début puisqu'au cours des 12 prochains mois, la communauté d'agglomération prévoit d'acquérir 39 véhicules légers, tous électriques.

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

Yonne - 340 000 habitants

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne, qui regroupe l'ensemble des 426 communes du département, participe au renforcement de l'attractivité de son territoire grâce à son engagement dans le développement de la mobilité électrique.

Un territoire rural innovant

L'ensemble du territoire départemental est couvert par le réseau de recharge déployé par le SDEY, composé d'une centaine de bornes de recharge accélérée 22 kW et d'une quinzaine de bornes rapide 45 kW, exclusivement alimentées en électricité d'origine renouvelable. Le maillage du territoire départemental a été réalisé en cohérence avec les services de la région Bourgogne et selon les préconisations de l'ADEME, qui a participé au financement du réseau dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir. De nouvelles bornes rapides sont déjà à l'étude afin de participer à la dynamique de développement du territoire et ainsi offrir un nouveau service aux habitants et aux automobilistes de passage.



En effet, les bornes déployées par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne s'intègrent dans une démarche touristique globale. Connecté aux plateformes d'interopérabilité internationales, le réseau de recharge SDEY accueille les automobilistes venus de l'Europe entière. Chaque borne est également dotée d'un écran tactile permettant de diffuser des informations touristiques sur les points d'intérêts situés aux alentours. Enfin, 10 bornes dont 7 destinées aux bateaux sont en projet le long de la rivière l'Yonne.

En tant que territoire innovant, le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne va prochainement expérimenter des stations de recharge rapide avec ombrière solaire et batterie de stockage associées à des services de mobilité comme de l'autopartage et du quotidien tels que des points de retrait de colis automatiques. 3 à 4 stations d'avitaillement d'hydrogène sont également à l'étude sur l'ensemble du territoire pour diversifier les énergies.

Un premier service d'autopartage

Le premier véhicule en autopartage Renault Mobility a récemment été mis à disposition des habitants de la commune de Perrigny-sur-Armançon ; au sud-est du département. Appartenant à la mairie, celui-ci est mis à disposition des habitants lorsqu'il n'est pas utilisé par les services communaux. Convaincues des bénéfices et des avantages des véhicules partagés en milieu rural, dix communes ont signifié leur intérêt pour un tel service.

Ces dernières sont d'ailleurs invitées à passer à l'électrique. Depuis plusieurs années, le SDEY accompagne l'acquisition du premier véhicule électrique communale à hauteur de 2 700 euros.

Eurométropole de Strasbourg Bas-Rhin – 500 000 habitants

L'Eurométropole de Strasbourg est depuis longtemps reconnue comme un territoire pionnier de la mobilité durable grâce à la multitude de modes de déplacement et les alternatives innovantes disponibles. Aujourd'hui les transports de la métropole connaissent dans leur fonctionnement un renouveau, afin de répondre aux aspirations des citoyens pour une meilleure qualité de vie.

Encourager les véhicules les plus propres

Avec l'objectif affiché d'interdire les camions roulant au diesel en 2021, la métropole a mis en place en septembre 2018 une zone à circulation restreinte dans le secteur historique de la Grande Ile. Celle-ci limite l'accès aux véhicules de livraison les plus polluants, sans vignette Crit'Air ou arborant un certificat Crit'Air 5, afin d'inciter les entreprises à s'équiper en modèles plus propres. Les utilitaires et camions électriques bénéficient ainsi d'un accès privilégié au centre-ville puisqu'ils peuvent y accéder pendant une heure supplémentaire.

Depuis la mise en place de la zone à circulation restreinte « marchandises », une plateforme de mutualisation des livraisons installée en périphérie de la métropole permet de réduire le nombre de camions en circulation tout en utilisant des véhicules électriques.

Enfin, les livraisons du dernier kilomètre en vélos-cargos et à pied sont encouragées puisqu'elles peuvent avoir lieu durant toute la journée.

Faciliter les mobilités douces

4^{ème} ville cyclable mondiale avec plus de 600 kilomètres de pistes cyclables répartis sur les 33 communes de la métropole, Strasbourg a accompagné en 2018 le déploiement de services basés sur l'utilisation de vélos à assistance électrique, comme de la location longue durée avec option d'achat aussi bien pour les habitants que les artisans.



Un réseau de bornes de recharge grandissant

Alors que 42 bornes de recharge sont aujourd'hui installées sur le territoire métropolitain, 200 bornes supplémentaires devraient être installées d'ici à la fin de l'année 2019. Afin de recenser et localiser au mieux les besoins de recharge sur l'ensemble de l'Eurométropole, une plateforme internet a été mise en ligne pour donner la possibilité aux automobilistes de proposer les futurs emplacements.

Les partenaires de l'opération :



Contacts Presse

Agence VLC

Valérie Leseigneur & Estelle Hardy
valerie@agencevlc.com / Tél. 06 68 80 37 35
estelle@agencevlc.com / Tél. 07 77 31 91 23

Avere-France

Tel : 01 53 25 00 60
22 avenue Jean Aicard
75011 Paris
association@avere-france.org
www.avere-france.org